Nations Unies S/2020/537



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2020
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de mettre en place, pour une période initiale de 12 mois à compter du 16 octobre 2019, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et m'a prié de lui rendre compte, dans les rapports que je lui présenterais tous les 120 jours à partir du 16 octobre 2019, de l'application de ladite résolution, y compris des éventuels cas de non-exécution du mandat et des mesures prises pour y remédier. Il couvre les principaux faits nouveaux survenus depuis la publication de mon précédent rapport (S/2020/123) et fait le point sur l'exécution du mandat du BINUH et sur les activités engagées par l'ONU pour soutenir le Gouvernement haïtien dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

2. Le BINUH et les 19 agences, fonds et programmes des Nations Unies en Haïti ont encore renforcé leur partenariat et travaillent selon le principe de l'unité d'action des Nations Unies, préconisé par le Conseil de sécurité. Le BINUH s'est acquitté de son mandat en offrant ses bons offices stratégiques, fournissant des conseils et menant des activités de sensibilisation aux fins de la stabilité politique, de processus de gouvernance inclusifs et d'initiatives de réduction de la violence, venant ainsi compléter l'appui aux programmes et l'assistance technique fournis par l'équipe de pays des Nations unies.

II. Politique et bonne gouvernance (objectif 1)

3. Les premiers cas de COVID-19 en Haïti ont été confirmés le 19 mars 2020. Les 18 mois antérieurs avaient été marqués par des troubles et des tentatives infructueuses de parvenir à un accord négocié, dues à une crise prolongée qui avait paralysé les institutions du pays. Le Gouvernement s'est trouvé face à une tâche redoutable : élaborer et mettre en œuvre un programme de réforme ambitieux, tout en essayant de relancer une économie défaillante au milieu d'une pandémie évolutive que le système de santé du pays n'était pas équipé pour gérer. Malgré l'atténuation des violents troubles civils qui avaient caractérisé les manifestations contre le *peyi lòk* (verrouillage forcé du pays entier) en 2019 et le fait que l'opposition modérée ait réclamé une trêve politique temporaire, l'absence de corps législatif, le manque de clarté entourant le calendrier électoral et le flou concernant le calendrier des réformes

20-07512 (F) 160620 180620





constitutionnelles et structurelles expliquent la persistance d'une grande incertitude politique et d'une forte polarisation. Cette dynamique se poursuit dans le contexte d'une recrudescence de l'activité des bandes organisées, assorti d'un sentiment d'insécurité généralisé.

4. En février 2020, les efforts menés par le président haïtien, Jovenel Moïse, avant la fin de son mandat, pour parvenir à un consensus sur un accord politique qui aurait ouvert la voie aux réformes structurelles, n'ont pas abouti. Du 11 au 14 février, après plusieurs réunions de repérage, le BINUH et le Comité haïtien d'initiative patriotique ont facilité, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un nouveau cycle de négociations entre les représentants de la présidence, les signataires de « l'accord de Kinam » et de « l'accord de Marriott », les partis d'opposition non alignés et la société civile, qui a repris là où s'étaient arrêtées les négociations menées en décembre 2019 et janvier 2020 à la nonciature apostolique. Les pourparlers sont arrivés à une impasse le 14 février, lorsque les représentants de l'opposition ont déposé une proposition qui rouvrait le débat sur des questions déjà abordées lors des précédents cycles de négociations. Malgré ce revers, les consultations informelles entre les acteurs haïtiens se sont poursuivies, ce qui a conduit à la tenue, le 28 février, d'une session en groupe restreint, à laquelle ont participé des représentants de la présidence, des partis d'opposition non alignés et de la société civile. Cependant, les principales forces politiques associées à la fois à la coalition au pouvoir et à l'opposition ont choisi de ne pas y assister, ce qui a empêché la conclusion d'un accord.

5. À la suite de ces activités, et en l'absence d'un corps législatif fonctionnel, M. Moïse a publié un décret le 2 mars, nommant Joseph Jouthe (ancien Ministre de l'environnement) Premier Ministre. Le 4 mars, M. Jouthe a présenté son gouvernement, composé de 19 ministres, dont quatre femmes, et de neuf secrétaires d'État, dont deux femmes, en indiquant que l'insécurité, les inégalités sociales et la relance de l'économie seraient ses priorités. Bien que la composition du nouveau cabinet ait été présentée comme l'expression d'une certaine volonté d'inclusion politique, plusieurs représentants de l'opposition ont affirmé qu'elle faisait fi des progrès réalisés dans les récents efforts de dialogue et compromettait les perspectives de reprise des pourparlers. Alors que l'opposition avait annoncé son intention de reprendre les manifestations de rue au début de l'épidémie de COVID-19, plusieurs partis d'opposition, dont des factions qui avaient auparavant déclaré qu'elles ne participeraient aux pourparlers politiques qu'à la condition que le Président quitte immédiatement ses fonctions, ont affirmé qu'ils s'abstiendraient de toute action susceptible de porter atteinte à la cohésion nationale et à une riposte efficace à la pandémie.

6. Après un début lent, le nombre de cas de COVID-19 confirmés a commencé à augmenter rapidement à la mi-mai. Le bilan provisoire au 7 juin était de 3 072 cas et 50 décès. Selon les projections de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), Haïti pourrait enregistrer jusqu'à 127 000 cas, dont 5 000 décès et 25 000 hospitalisations. Le Gouvernement a entrepris une campagne de sensibilisation visant à informer les citoyens et les secteurs clés de la société haïtienne des mesures prises pour atténuer les effets d'une pandémie à laquelle Haïti pourrait être particulièrement vulnérable. Dans sept discours à la nation, le Président a appelé à l'unité nationale et exhorté la population à suivre les directives du Ministère de la santé publique et de la population. Il a mis en garde contre la stigmatisation des personnes infectées et promis d'aborder la crise de manière efficace et transparente tout en réagissant aux urgences socioéconomiques. Le 6 avril, il a annoncé la formation d'une commission multisectorielle chargée de coordonner la riposte nationale à la pandémie, dirigée par Jean William Pape, médecin renommé et fondateur des Centres Gheskio, principal établissement de recherche et de traitement du VIH en Haïti, et Lauré Adrien,

Directeur général du Ministère de la santé publique et de la population. Bien que la mise en place de cette commission ait été considérée comme une évolution positive par la plupart des Haïtiens, un certain nombre d'accusations contre le Gouvernement concernant le manque de transparence dans l'achat d'équipement et de matériel pour riposter à la pandémie ont trouvé un écho dans les médias nationaux. Dans la région, les autorités haïtiennes et leurs homologues dominicains ont renforcé leur coopération pour faire face à la pandémie. Les Ministres des affaires étrangères ont tenu des vidéoconférences régulières et les deux chefs d'État se sont rencontrés virtuellement, le 19 mai, pour discuter des effets de synergie entre leur mesures respectives de riposte à la COVID-19 ainsi que d'autres questions d'intérêt commun.

7. Malgré les problèmes supplémentaires posés par la pandémie, le BINUH, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, a continué à soutenir les efforts nationaux de réforme de la gouvernance. Il a notamment contribué à la planification du processus de révision constitutionnelle et de la tenue des élections législatives et locales, qui auraient déjà dû avoir lieu, et de l'élection présidentielle. Le Bureau s'appuie sur des plateformes virtuelles pour communiquer avec les partenaires haïtiens, y compris la présidence, qui reste activement déterminés à progresser dans les travaux qui peuvent être accomplis dans le contexte actuel. C'est pourquoi le Conseil électoral provisoire, avec le soutien de l'ONU, étudie actuellement des mesures qui permettraient de préserver l'intégrité du processus électoral et, étant donné le nombre traditionnellement faible de femmes parlementaires en Haïti (4 sur 149 dans la cinquantième législature), d'atteindre le quota de 30 % de femmes aux postes élus prévu par l'article 17.1 de la Constitution, conformément à un engagement pris par le Président lors d'un discours prononcé à l'occasion de la Journée internationale des femmes. En outre, avec l'appui du PNUD et de l'International Foundation for Electoral Systems, le Conseil a organisé la quatrième session d'une formation en huit modules sur l'administration des élections et continue à mettre à niveau son infrastructure informatique électorale. Dans le cadre des mesures prises par l'administration pour atténuer l'impact économique de l'épidémie sur les fonctionnaires, le personnel a également reçu sept mois d'arriérés de salaire, le retard des versements étant dû aux retards enregistrés dans l'approbation des contrats par la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif. Toutefois, les activités du Conseil ont ralenti, en raison de l'incertitude causée par l'absence de calendrier électoral et par l'urgence sanitaire actuelle.

8. Les progrès vers le remaniement du registre électoral, qui sera désormais établi à partir des demandes de nouvelles cartes d'identité biométriques déposées par les citoyennes et citoyens, ont été ralentis après l'annonce de l'état d'urgence. Les nombreuses critiques circulant sur les médias sociaux au sujet de la taille des foules rassemblées devant l'Office national d'identification à Port-au-Prince ont conduit à l'adoption de mesures supplémentaires de maîtrise des foules, qui ont également amélioré les directives relatives à la distanciation physique. Au 22 mai, l'Office national d'identification avait enregistré quelque 2,1 millions de citoyennes et citoyens sur un total estimé à 6,8 millions d'Haïtiens en âge de voter et distribué 1,1 million de nouvelles cartes d'identité biométriques, qui sont essentielles aux fins des modalités d'identification des électeurs suivies pour les élections. Toutefois, le Gouvernement a également prolongé indéfiniment la validité des anciennes cartes d'identité, annulant une décision antérieure de les supprimer progressivement d'ici le 31 mars.

9. En utilisant les bons offices et le pouvoir de mobilisation de ma Représentante spéciale pour Haïti, le BINUH s'est entretenu avec les parties prenantes nationales concernées afin d'encourager des relations constructives entre l'exécutif et l'opposition et des efforts multipartites pour riposter à l'urgence sanitaire. Le Bureau a également diffusé des messages de prévention et de tolérance et cherché à obtenir

un large soutien des partenaires internationaux en faveur des mesures prises par le Gouvernement. Il s'est étroitement coordonné avec le système des Nations unies pour appuyer l'action nationale dans trois domaines distincts mais complémentaires, à savoir : la riposte sanitaire, conduite par l'OPS et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; la réponse humanitaire, coordonnée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; les mesures socioéconomiques, mises en œuvre sous la direction du PNUD. Mon Représentant spécial adjoint, qui remplit également les fonctions de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, veille à ce que l'action soit intégrée et tire le meilleur parti des avantages comparatifs de chaque composante du système des Nations Unies en Haïti.

III. Lutte contre la violence de proximité (objectif 2)

10. Au cours des premiers mois de 2020, Haïti a connu une hausse générale de la criminalité et de l'activité des bandes organisées, alors que les mouvements de protestation de 2019, qui avaient accru l'insécurité, se sont pourtant fortement atténués. Si 30 manifestations seulement ont été enregistrées au cours du premier trimestre de 2020, la violence était particulièrement évidente dans le contexte des mouvements de protestation menés par les services de police au sujet de leurs conditions de travail. Ceux-ci ont culminé, le 23 février, dans des affrontements entre un groupe d'une centaine de policiers, agissant pour la plupart hors de leurs heures de service, accompagnés de leurs sympathisants et de membres des Forces armées d'Haïti. Entre le 1er janvier et le 31 mai, le nombre d'homicides intentionnels signalés à la Police nationale d'Haïti a augmenté de 33 %, faisant 616 victimes (à savoir 591 hommes, dont 11 agents de police et 19 mineurs, et 25 femmes, dont 4 mineures). Soixante-quinze pour cent de ces cas ont été enregistrés dans le département de l'Ouest, où le niveau de criminalité est traditionnellement plus élevé en raison des bandes organisées qui se disputent le contrôle des quartiers marginalisés de Port-au-Prince. Au début de l'année 2020, Haïti a également connu une augmentation de 200 % du nombre d'enlèvements signalés, 92 cas ayant été signalés à la Police nationale d'Haïti entre le 1er janvier et le 31 mai (57 victimes de sexe masculin, dont 11 mineurs, et 35 de sexe féminin, dont 8 mineures). Le nombre d'enlèvements a connu un pic en février, 50 cas ayant été signalés durant ce mois, puis a baissé en mars et mai, 25 cas ayant alors été enregistrés. Au cours des cinq premiers mois de 2020, 34 cas de violence sexuelle et fondée sur le genre ont été signalés, contre 31 au cours des cinq mois précédents.

11. Comme les bandes organisées locales ont dû trouver d'autres sources de revenus après la fin du *peyi lòk*, les affrontements entre bandes rivales se sont ravivés et des changements d'organisation et d'alliances sont survenus. Ce phénomène a été particulièrement frappant à Port-au-Prince (département de l'Ouest) et dans le département de l'Artibonite, où des épisodes liés aux bandes ont régulièrement été signalés à Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Martissant et Village-de-Dieu au cours des deux premiers mois de 2020, alors que les bandes tentaient d'agrandir leurs zones de contrôle respectives. Le regain d'intérêt pour la mobilisation des ressources aux fins de la période consécutive au *peyi lòk* pourrait avoir contribué à la multiplication des enlèvements enregistrée en février, qui a conduit le Canada, les États-Unis d'Amérique et la France à émettre des avis dissuadant les voyageurs de se rendre en Haïti.

12. Face à l'indignation générale soulevée par la multiplication des enlèvements, la Police nationale d'Haïti a lancé des opérations de grande envergure, fondées sur des renseignements de meilleure qualité et des stratégies de ciblage améliorées, afin d'endiguer la vague d'enlèvements. Les arrestations de membres et de chefs de bandes organisées sont passées de 169 en janvier et février à 232 en mars et avril, et

le nombre d'enlèvements a considérablement baissé depuis mars. Les opérations de lutte contre les bandes se sont poursuivies alors même que la police était mobilisée pour faire respecter les mesures imposées par les pouvoirs publics dans le contexte de l'épidémie de COVID-19. La violence des bandes a cependant atteint son apogée durant la seconde moitié du mois d'avril, qui a été marquée par une série d'affrontements entre bandes et avec la police, dans les quartiers de Bicentenaire, Grand-Ravine, Martissant et Village-de-Dieu de Port-au-Prince, les membres des bandes ayant commencé à résister aux mesures de dissuasion mises en place par la police pour empêcher les enlèvements.

13. La Commission haïtienne de désarmement, de démobilisation et de réinsertion s'affirme de plus en plus comme l'entité du pays assurant l'encadrement stratégique des interventions de lutte contre la violence de proximité. Le 4 mai, elle a soumis une stratégie nationale au Premier Ministre, pour approbation. Le texte a été rédigé en consultation avec des partenaires nationaux et internationaux, avec les conseils techniques de l'ONU. La Commission a contribué à l'obtention d'une trêve temporaire d'un mois entre les bandes rivales dans le quartier de La Saline à Port-au-Prince et dans les zones adjacentes. En outre, elle doit jouer un rôle clé dans le décaissement de la première tranche de 17 millions de dollars d'un projet financé à hauteur de 40 millions de dollars par la Banque interaméricaine de développement, qui comprend un important volet « travail contre rémunération » dans les quartiers contrôlés par les bandes.

14. Dans le cadre de la riposte à la pandémie, la Commission travaille avec les institutions gouvernementales compétentes, l'ONU et les partenaires internationaux intervenant dans la distribution de nourriture et d'équipements de protection dans les zones touchées par les bandes, afin de faciliter les contacts avec les populations locales et de permettre ainsi que les distributions se déroulent sans entrave. En outre, elle participe aux efforts de sensibilisation, notamment contre la stigmatisation des personnes perçues comme infectées, un phénomène qui a conduit à des attaques contre certains établissements de santé qui se préparaient à recevoir des patients.

15. La prolifération des armes et munitions illicites continue d'exacerber l'insécurité. Le BINUH et le PNUD collaborent étroitement avec les autorités nationales dans le cadre d'un projet du Fonds pour la consolidation de la paix et coopèrent avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin d'élaborer une législation sur le contrôle des armes qui soit conforme aux normes internationales. En outre, le Bureau travaille avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour effectuer une évaluation de référence du cycle de vie des armes et munitions en Haïti. Ces initiatives nécessiteront de mener des activités sur place, mais leurs préparatifs sont menés à distance.

IV. Justice et état de droit (objectif 3)

16. Malgré les conditions difficiles rencontrées au cours de la période considérée, les progrès se sont poursuivis dans les secteurs de la police, de la justice et de l'appareil pénitentiaire. Le BINUH, de concert avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres acteurs, a plaidé en faveur d'une accélération des libérations de prisonniers et détenus dans le cadre des efforts visant à réduire les effets que la pandémie pourrait entraîner dans des prisons et centres de détention surpeuplés. Au début de la crise, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a chargé les procureurs de la République des 18 juridictions d'organiser des audiences spéciales accélérées afin de réduire le nombre de détenus. Dans deux juridictions où les jugements ont été entachés d'irrégularités, le processus a été revu, sur proposition du

BINUH, pour permettre la tenue d'audiences judiciaires spéciales sur la base de requêtes collectives au nom de personnes admissibles à une libération anticipée, garantissant ainsi la légalité des procédures tout en réduisant les possibilités de corruption pouvant conduire à la libération de criminels dangereux.

17. Pour faire avancer les libérations, l'ONU, avec des partenaires internationaux, a aidé à mettre en place un comité directeur sur les détentions, composé de représentants du Gouvernement et de l'appareil judiciaire, du Protecteur du citoyen et de la citoyenne (dont le Bureau est l'institution nationale haïtienne de défense des droits de la personne) et de défenseurs et défenseuses des droits de la personne. Sur la base de six critères d'admissibilité recensés par ce comité, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a approuvé des directives concernant la libération des détenus dans toutes les juridictions, y compris les détenus en détention provisoire prolongée, qui représentent 74 % de la population carcérale totale et 85 % des enfants en détention, ou ceux qui remplissent les conditions requises pour une libération anticipée pour des raisons humanitaires. Grâce aux audiences spéciales et à une application limitée de ces critères, environ 750 personnes, dont 68 femmes et 22 mineurs, ont été libérées du système carcéral haïtien, qui comptait 10 708 détenus (dont 341 femmes et 126 mineurs) au 3 juin – une réduction de 2,9 % du taux d'occupation des prisons par rapport à celui que j'avais relevé dans mon dernier rapport. Le nombre de détenus libérés reste toutefois inférieur aux 5 000 libérations qui s'imposeraient, selon les estimations, pour permettre aux prisons et centres de détention du pays de mieux gérer l'impact de la pandémie. Le tollé général suscité par les libérations abusives ainsi que l'aversion au risque chez de nombreux acteurs judiciaires et politiques ont freiné l'élan en faveur de la libération des prisonniers.

18. En amont de la flambée de COVID-19, la Direction de l'administration pénitentiaire s'était engagée à améliorer les conditions de détention de la population carcérale. Avec le soutien du BINUH et des organismes des Nations Unies, dont le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation internationale pour les migrations, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi que des partenaires internationaux, la Direction a élaboré un plan d'urgence pour prévenir, atténuer et endiguer la pandémie, notamment par la distribution d'équipements de protection et de trousses d'hygiène et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation tenant compte des questions de genre. Cependant, le 15 mai, le pénitencier national de Port-au-Prince a signalé 11 cas de COVID-19 parmi sa population carcérale, signe que la Direction de l'administration pénitentiaire manque de ressources, autant pour mettre en œuvre des mesures de confinement appropriées que pour stocker des denrées alimentaires et des fournitures médicales en prévision des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Sans un apport financier suffisant de la part du Gouvernement et des donateurs, les conditions de détention, caractérisées par la surpopulation, un accès insuffisant aux services de santé et la non-satisfaction des besoins de base, rendent les prisons haïtiennes particulièrement vulnérables à la COVID-19 et à d'autres maladies.

19. Le système judiciaire haïtien a réagi à l'éclosion de la pandémie en modifiant son fonctionnement d'une manière susceptible de renforcer les tribunaux du pays à l'avenir. Dans le cadre de ses efforts d'atténuation, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a demandé que les responsables des juridictions instaurent des rotations de personnel et d'autres mesures de protection pour les acteurs du système judiciaire et les personnes participant aux procès. Le Réseau national des magistrats haïtiens a ensuite présenté une proposition, élaborée conjointement avec le BINUH et le PNUD, sur l'utilisation de la technologie de visioconférence pour tenir les audiences et autres processus judiciaires à distance. Ces mesures vont renforcer la résilience d'un système judiciaire qui a été durement touché par l'insécurité régnant pendant la

période du *peyi lòk* et qui avait été entravé par la suspension, depuis octobre 2019, de toutes les audiences dans la juridiction de Port-au-Prince, le tribunal de première instance et la cour d'appel de la capitale étant situés dans une zone où les affrontements entre bandes organisées sont fréquents. Cependant, l'ouverture de 11 bureaux d'aide judiciaire a été retardée par la pandémie, malgré le dialogue soutenu entre le Conseil national d'assistance légale et des partenaires de l'appareil judiciaire.

20. La réponse efficace du Gouvernement aux griefs exprimés de longue date par les agents de la Police nationale d'Haïti a permis d'améliorer leurs conditions de travail. Les mesures prises étaient fondées sur 28 recommandations formulées par la Commission de facilitation et de dialogue de la police nationale, créée le 24 février par le directeur général par intérim de la Police et conseillée par le BINUH. En mars, après une série de manifestations de plus en plus violentes menées par un petit groupe d'agents, le Gouvernement a bonifié les avantages des policiers et leur a accordé le droit de se syndiquer. Le règlement de ce conflit a coïncidé avec l'émergence d'un groupe marginal, et parfois violent, composé d'éléments radicaux (anciens policiers ou actifs), qui continuent de formuler de nombreuses revendications, malgré la reconnaissance officielle du premier syndicat des policiers le 21 avril. Jusqu'à présent, la mise en œuvre des recommandations par la direction de la police et la réintégration des dirigeants pro-syndicaux licenciés ont permis d'apaiser la plupart des tensions au sein de la police. Dans son approche de la question, la Police nationale d'Haïti est allée au-delà des nouvelles dispositions juridiques et financières appliquées par le Gouvernement pour améliorer son cadre réglementaire interne. Avec le soutien du BINUH, des directives ont été rédigées et approuvées pour créer une direction du bien-être de la Police nationale d'Haïti ainsi qu'un service de coordination sanitaire et un hôpital de la police nationale. En outre, un projet de loi proposant d'harmoniser la progression des carrières au sein des forces de police est en instance d'adoption par le Conseil des ministres.

21. L'unique force de sécurité d'Haïti est toujours confrontée à de graves difficultés financières en raison de la stagnation du budget national depuis 2017. À la fin mars, au milieu de l'exercice, environ 55 % du budget de la Police nationale haïtienne avaient été alloués. Le 24 avril, le Premier Ministre a émis 1 967 chèques de paie pour régler des arriérés de salaire de longue date concernant les deux plus récentes cohortes de recrues de la police. Cependant, sans une augmentation considérable du financement, le fonctionnement de base va être compromis. Le processus de recrutement de nouveaux policiers et gardiens de prison a été suspendu en raison du manque de fonds pour payer les recrues. Si l'on ajoute à cela le taux d'attrition actuel, qui se situe en moyenne à environ 400 agents par an, et sachant que seuls 2 370 cadets ont rejoint les rangs de la police entre 2017 et 2020, la Police nationale d'Haïti n'atteindra pas l'objectif de 4 000 agents supplémentaires (dont 12 % de femmes) d'ici à 2021 fixé dans son plan de développement stratégique 2017-21. Au 4 mars, les effectifs se composaient de 15 172 policiers, avec une représentation féminine d'un peu plus de 10 pour cent ; un tel effectif correspond à un ratio de 1,3 policier pour 1 000 habitants, ce qui est inférieur à la norme internationale de 2,2.

22. Après que le poste a été vacant un an, un nouveau directeur a été nommé à la Direction de l'inspection judiciaire du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire le 19 mars ; cette évolution, qui peut sembler modeste, constitue un pas important en matière de contrôle et de responsabilisation. Parallèlement, l'augmentation des pratiques de corruption dans certaines unités de police spécialisées, telle qu'illustrée par l'inaction de la police lors des violentes manifestations de février et mars, a incité l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti à mettre en place des commissions spécialisées chargées d'enquêter sur les allégations de fraude partout dans le pays.

V. Droits de la personne (objectif 4)

23. La situation des droits de la personne en Haïti est demeurée préoccupante au cours de la période considérée, du fait de l'insécurité persistante dans les quartiers de Port-au-Prince où sévissent les bandes organisées, d'une nouvelle détérioration des conditions économiques et sociales, et d'allégations incessantes de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits. La protection des droits des citoyens à la vie, à la sécurité et à l'intégrité physique par l'État haïtien demeure insuffisante en raison des obstacles de longue date qui entravent l'application effective de la loi et empêchent la justice de suivre son cours.

24. Des documents indiquent que les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits se sont poursuivies, principalement dans le contexte d'affrontements entre bandes organisées dans certaines zones de Port-au-Prince. Parmi ces affrontements, ceux qui se sont produits à la mi-avril entre différentes bandes organisées dans le quartier de Martissant ont été particulièrement graves : ils ont fait 8 morts et 11 blessés parmi les résidents et provoqué le déplacement d'au moins 136 familles. Dans un autre épisode, le 18 avril, trois civils ont été tués lors de guerres entre bandes organisées dans le quartier de La Saline. Ces événements récents rappellent des épisodes emblématiques du passé récent, tels que ceux de Lilavois et Grand Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel Air (2019), après lesquels aucune nouvelle mesure judiciaire n'avait été prise en vue de rendre justice des violations des droits de la personne et atteintes à ces droits qui avaient été commises.

25. Dans l'ensemble, au cours du premier semestre de 2020, alors que des niveaux de criminalité accrus ont succédé à la violence politique, le nombre de violations de droits de la personne avérées et attribuables aux bandes organisées a dépassé celui des violations attribuables à la police. Entre le 1er janvier et le 31 mai, le BINUH a obtenu des informations sur 470 cas présumés de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits, dont 93 seraient imputables à la Police nationale d'Haïti. Le nombre total de décès résultant des violations et des atteintes observées au cours de cette période a sensiblement augmenté par rapport à la période précédente : ces épisodes ont fait 168 morts et 123 blessés. La tendance à la baisse des atteintes commises par des policiers a également été observée lors des manifestations anti-gouvernementales qui ont paralysé le pays pendant la période du *peyi lòk*, de septembre à novembre 2019. Les enquêtes sur les manifestations qui ont été finalisées au cours de la période considérée indiquent que, sur un total de 349 violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits, 258 (ayant fait 34 morts et 224 blessés) ont été commises par des membres de bandes organisées ou des hommes armés non identifiés, tandis que 91 (ayant fait 32 morts et 59 blessés) étaient imputables à des agents de l'État, y compris à la police. Ces mêmes statistiques révèlent également que 5 femmes et 5 enfants comptaient parmi les 66 personnes tuées , et 21 femmes et 28 enfants parmi les 283 personnes blessées.

26. Afin d'améliorer encore l'établissement de responsabilités pour les violations des droits de la personne, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a réactivé sa table ronde thématique avec la société civile. Cette initiative vise à améliorer le dialogue entre la police et le grand public – notamment en matière de droits de la personne –- et à renforcer la confiance en mettant à la disposition de la population des informations transparentes concernant la police. Au cours de la période considérée, l'Inspection générale a reçu 76 allégations de violations des droits de la personne, soit une augmentation par rapport aux 52 allégations reçues au cours de la période précédente. En outre, 37 enquêtes en suspens pour des violations des droits de la personne, ouvertes entre 2005 et 2019, ont été classées et transmises à la Direction générale de la Police nationale d'Haïti. Le Directeur général par intérim de

la Police nationale d'Haïti a approuvé huit sanctions contre des policiers pour violation des droits de la personne, et quatre cas ont été portés devant les tribunaux.

27. Les stratégies globales du Gouvernement visant à améliorer le respect des normes en matière de droits de la personne n'ont pas progressé au cours de la période considérée. Malgré les activités de plaidoyer du BINUH, le plan d'action national en faveur des droits de la personne, qui a été validé par des partenaires (dont des représentants de la société civile et de l'institution nationale de promotion et de protection des droits de la personne) en décembre 2019, n'a pas encore été approuvé par le Conseil des ministres. Cette stagnation a retardé une évolution importante du programme national en matière de droits de la personne qui pourrait renforcer le rôle de coordination du Comité interministériel des droits de la personne et soutenir la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel de 2016 ainsi que d'autres mécanismes internationaux des droits de la personne. En outre, le nouveau Gouvernement haïtien ne compte actuellement pas de ministre chargé des droits de la personne, ni de coordonnateur des droits de la personne de haut niveau au sein du pouvoir exécutif pour superviser les questions relatives à ces droits. Seul un leadership dynamique des institutions donnera au Comité interministériel les moyens de mobiliser les ministères compétents de manière qu'ils accordent la priorité à l'amélioration de la situation des droits de la personne en Haïti.

28. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités qui existaient déjà au sein de la population haïtienne, notamment celles qui concernent les inégalités socioéconomiques et l'accès à la santé. Le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies ont demandé au Gouvernement de protéger les personnes vulnérables en s'attaquant à la dynamique de l'incitation à la violence, qui est liée à la peur de la COVID-19, et en se concentrant sur la réduction de la stigmatisation. Au 31 mai, le BINUH avait confirmé 27 cas inquiétants d'atteintes à des personnes ayant été testées positives pour le virus ou soupçonnées de l'avoir contracté. Il a ainsi recensé sept cas de tentatives de lynchage, huit cas de menaces de mort et de discours haineux, cinq agressions, cinq attaques contre des centres de soins et deux cas de refus de traitement à une personne soupçonnée d'avoir contracté le virus. Les migrants et les personnes déportées sont particulièrement exposés à la stigmatisation et aux violences ciblées. Selon l'OIM, Haïti reçoit actuellement environ 4 000 rapatriés par semaine. On s'attend à ce que ces épisodes se multiplient à mesure que de plus en plus d'Haïtiens reviendront au pays, dans les semaines à venir, après avoir perdu leur emploi en République dominicaine à cause de la pandémie.

29. Les efforts visant à mieux faire connaître les dangers de la pandémie aux Haïtiens sont essentiels à la fois pour lutter contre la désinformation et la discrimination et pour réduire l'impact de la COVID-19 dans tout le pays. Le Ministère de la santé publique et de la population et d'autres acteurs nationaux, y compris des organisations nationales de défense des droits de la personne, mènent – avec le soutien des Nations Unies et sous l'égide de l'UNICEF – des campagnes d'information visant à sensibiliser le public et à réduire la stigmatisation au moyen de brochures, d'articles d'opinion, d'affiches de dépliants et de messages diffusés, en collaboration avec les partenaires et des spécialistes de la communication dans le domaine de la santé. Conformément à mon récent appel à l'action contre une éventuelle recrudescence de la violence familiale et des violences sexuelles et fondées sur le genre dans le contexte du confinement dû à la COVID-19, d'autres efforts de sensibilisation sont en cours pour réduire le risque de ce type de violence et prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. En outre, avec des partenaires nationaux et internationaux compétents, l'ONU soutient des ripostes à la pandémie axées sur des aspects spécifiques des droits de la personne en contribuant à l'élaboration d'une stratégie de protection globale et multisectorielle contre les risques les plus graves auxquels sont confrontées les populations touchées et vulnérables.

30. Le partenariat des Nations Unies avec l'Office de la protection du citoyen et de la citoyenne, qui fait preuve d'une capacité accrue à remplir son mandat, donne également de bons résultats. En tant que membre du comité chargé par le Ministère de la justice et de la sécurité publique de définir les critères d'admissibilité à la libération pour les prisonniers, l'Office a pleinement intégré les questions relatives aux droits de la personne afin d'atténuer l'impact de la pandémie. Conformément à sa stratégie nationale pour 2019-2024 visant à soutenir le dialogue sur les conflits concernant des institutions publiques, l'Office a également joué un rôle de médiation important lors du mouvement de contestation portant sur les conditions de travail des policiers et leur droit de se syndiquer, dont il a été question plus haut.

31. Le BINUH continue de fournir une assistance technique pour renforcer l'apport de la société civile aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de la personne. Le Bureau et le FNUAP ont organisé, avec des acteurs de la société civile, un atelier axé sur le thème du genre et des droits dans le cadre de la Journée internationale de la femme (8 mars) afin d'évaluer la mise en œuvre des recommandations émises en 2016 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de celles qui sont issues du deuxième cycle de l'Examen périodique universel d'Haïti, également mené en 2016. Du 19 au 21 février, la Mission a participé à une formation organisée par Avocats sans frontières Canada sur les contributions des ONG nationales de défense des droits de la personne aux mécanismes consacrés à ces droits, en prévision de la session d'octobre 2020 du Comité des droits de l'homme, qui sera l'occasion d'évaluer la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques en Haïti.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables (objectif 5)

32. C'est un défi de taille que de réaliser des progrès en matière de développement des perspectives d'emploi et de réduction des inégalités socioéconomiques au moment même où Haïti est aux prises avec les multiples facettes de l'impact de la pandémie ainsi qu'une crise humanitaire imminente. Les perspectives économiques du pays étaient déjà sombres au début de 2020, après une année 2019 difficile marquée par une forte dépréciation de la monnaie, un taux d'inflation de 20 %, une contraction de 1,2 % du produit intérieur brut réel et une augmentation du déficit des finances publiques, de la dette publique et des arriérés intérieurs. Le Fonds monétaire international prévoit que le produit intérieur brut réel du pays se contractera de 4 % en 2020 et que l'inflation dépassera 20 %. À ce jour, les institutions financières internationales et d'autres partenaires ont promis un montant de 195,2 millions de dollars des États-Unis de soutien direct à Haïti, principalement sous la forme de subventions destinées à des projets et d'une assistance budgétaire. En l'absence d'un soutien financier supplémentaire, le pays prendra encore plus de retard dans la résolution de ses problèmes de développement.

33. L'économie haïtienne est confrontée à de multiples chocs simultanés, notamment une réduction prévue des recettes fiscales, une augmentation des dépenses afin de répondre à la crise et la baisse des investissements étrangers directs, des exportations et des envois de fonds depuis l'étranger. La Banque mondiale prévoit que les envois de fonds des Haïtiens vivant à l'étranger diminueront de près d'un cinquième à mesure que la récession frappera les économies du Canada, des États-Unis et de la France. Des discussions sont en cours entre le Gouvernement haïtien, le système des Nations Unies et les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux en vue de mener une évaluation conjointe de l'impact socioéconomique, envisagé sous l'angle d'une analyse des conflits, qui servira à déterminer la portée des futures mesures d'appui à Haïti. Cette évaluation permettrait d'identifier les domaines critiques pour les interventions de relèvement et contribuerait à jeter les

bases d'une reprise plus écologique, plus résiliente et plus équitable, s'attaquant ainsi aux causes profondes de l'instabilité et des fragilités du pays. Elle serait guidée par le cadre mondial établi par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en vue d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'appui fourni par les équipes de pays des Nations Unies dans le cadre de la riposte socioéconomique à la COIVD-19 dans les pays concernés.

34. Le secteur des exportations d'Haïti, qui a été particulièrement touché, connaîtra des difficultés en raison du ralentissement économique mondial. Le secteur du vêtement et de l'habillement, qui génère à lui seul 90 % des exportations manufacturières nationales et qui représentait, en février, 56 000 des emplois du pays – dont 70 % étaient occupés par des femmes – a subi de graves perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Suite aux directives du gouvernement, certaines usines textiles ont rouvert leurs portes à capacité réduite en avril pour produire des accessoires de protection individuelle, y compris pour la distribution au pays. Compte tenu de l'importance de ce secteur pour l'économie haïtienne, l'industrie textile a été et demeurera une destinataire prioritaire du soutien des Nations Unies. Au cours de la période considérée, avec le soutien du FNUAP, de l'Organisation internationale du Travail et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 1 328 femmes employées dans l'industrie du vêtement ont obtenu l'accès à des services de santé.

35. Le Président mène, aux niveaux national et international, une campagne de sensibilisation aux conséquences socioéconomiques négatives de la pandémie et à la nécessité de se relever de la crise et de préparer l'après-COVID-19 en Haïti. Le 27 mars, il a annoncé que 1,5 million de familles vulnérables recevraient des transferts directs en espèces. Il a également souligné qu'il importait de renforcer le secteur agricole afin d'augmenter la production alimentaire et de contribuer à la lutte contre les futures pénuries alimentaires, et annoncé un programme de distribution de semences et l'installation de 10 systèmes de pompes d'arrosage à énergie solaire dans certains départements. Dans ces circonstances, l'équipe de pays des Nations Unies a continué de soutenir les efforts faits par le Gouvernement pour renforcer les capacités et la résilience des collectivités locales, des exploitants de fermes familiales et des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris le secteur privé. Elle contribue également à l'amélioration des moyens de subsistance et des perspectives d'emploi, en particulier dans le secteur agricole. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ONU-Femmes, le PNUD, le Fonds international de développement agricole et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont apporté un soutien technique et financier et un appui en matière de renforcement des capacités, de formation, de sensibilisation, de recherche et de gestion des données aux institutions publiques, aux agriculteurs et aux pêcheurs dans le but d'accroître la production agricole, la productivité et la qualité des aliments. L'aide des Nations Unies consiste notamment : à financer les associations de femmes et les agricultrices pour favoriser des moyens de subsistance écologiques, l'agriculture à petite échelle et la gestion des pépinières ; à fournir un soutien financier et technique en faveur de l'amélioration des techniques agricoles ; à promouvoir la vulgarisation agricole et l'agriculture respectueuse de l'environnement ; à optimiser les systèmes d'irrigation à petite échelle ; à utiliser des technologies innovantes pour améliorer l'exploitation du capital naturel grâce à des technologies sans incidence sur le climat ; à appliquer des pratiques améliorées en matière d'agroécologie et d'agroforesterie ; et à développer les chaînes de valeur.

36. Le système des Nations Unies en Haïti se prépare, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, à mettre en œuvre une série d'interventions socioéconomiques devant promouvoir la stabilité et à réduire la violence au sein de la collectivité et en bandes organisées, en mettant notamment l'accent sur les jeunes les plus à risque. Ces interventions viseront à s'attaquer aux causes profondes de la

violence au sein de la collectivité et en bandes organisées en soutenant des plateformes de dialogue participatif au niveau local et des projets à effet rapide destinés à favoriser l'enseignement, à encourager le dialogue, à créer des emplois pour les jeunes, à améliorer les possibilités de formation professionnelle et à promouvoir des programmes de microcrédit grâce auxquels les femmes, en particulier, auront accès à des prêts à faible taux d'intérêt et à des subventions qui leur permettront de reconstruire les petites entreprises touchées par la violence des bandes armées.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages (objectif 6)

37. La commission multisectorielle de gestion de la pandémie établie le 6 avril par le Président a supervisé l'établissement d'un plan de réponse national multidimensionnel qui porte sur le traitement des patients, la communication, la logistique, la surveillance, les laboratoires et la recherche, la transparence et les technologies de l'information. En plein appui à ces efforts, l'action sanitaire menée par l'Organisation en Haïti, dirigée par l'OPS et l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF, est axée sur le dépistage précoce, l'isolement et le traitement des cas suspects et la communication auprès du public visant à freiner la propagation du virus. Le système des Nations Unies a contribué à renforcer les moyens de surveillance sanitaire du pays en aidant le Ministère de la santé publique et de la population à recruter et à former des épidémiologistes, des infirmier(ère)s et des technicien(ne)s de laboratoire haïtiens et favorisé l'expansion des capacités de dépistage du pays en fournissant des réactifs et autres articles, dont 9 000 kits de test moléculaire de la COVID-19. En vue de garantir la protection des travailleurs essentiels prodiguant des soins, l'Organisation a distribué 34 000 accessoires de protection individuelle à différentes institutions et formé 1 152 agents du personnel médical et non médical à l'utilisation de ces équipements, à la prévention et au contrôle des infections et à la gestion des cas évoquant la COVID-19. L'OIM, avec d'autres organisations des Nation Unies, soutient le travail accompli par les autorités sanitaires et migratoires haïtiennes à la frontière avec la République dominicaine, chaque jour traversée par un nombre croissant de migrants et de migrantes. En outre, le Programme alimentaire mondial, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le PNUD et d'autres organismes contribuent à l'action menée pour consolider la chaîne d'approvisionnement, maillon essentiel d'une riposte énergique.

38. Comme on l'avait anticipé, les systèmes construits ou renforcés dans le cadre de la lutte contre le choléra s'avèrent aujourd'hui utiles, moyennant quelques adaptations, face à d'autres crises sanitaires, dont l'actuelle pandémie. Les procédures de prélèvement d'échantillons utilisées pour le dépistage des cas présumés de choléra ont été adaptées pour la COVID-19 et plusieurs équipes d'intervention d'urgence mobilisées face au choléra ont repris du service pour faire face à la pandémie. Parallèlement, l'Organisation des Nations Unies maintient la lutte contre le choléra au rang de ses priorités et se concentre sur le renforcement des systèmes, la surveillance de la maladie, l'intervention précoce, la prévention et la coordination. Plus de 15 mois se sont écoulés depuis l'enregistrement du dernier cas confirmé de choléra en Haïti, en février 2019, et aucun décès n'a été attribué à la maladie depuis lors. Au premier trimestre de 2020, seuls 68 cas de choléra soupçonnés ont été signalés par le Ministère de la santé publique et de la population, et aucun n'a été confirmé à l'issue des tests diagnostiques.

39. Au-delà des efforts notables déjà déployés pour riposter fermement à la crise sanitaire, plusieurs questions essentielles restent à régler d'urgence. Il faut notamment désigner, doter en équipement et sécuriser, sur tout le territoire, des installations

sanitaires consacrées uniquement à la prise en charge de la COVID-19 ; définir plus clairement les attributions des différentes entités nationales; remédier au profond déficit de financement de la riposte, y compris pour l'avenir immédiat. L'Organisation collabore activement avec ses partenaires nationaux et internationaux afin de régler ces difficultés.

40. La pandémie et les mesures de confinement vont exacerber une situation socioéconomique et humanitaire déjà grave. Avec l'arrivée de la saison des ouragans, qui dure de juin à novembre, les besoins à combler pourraient encore se creuser. Plus de 40 % de la population haïtienne a besoin d'une aide humanitaire et Haïti compte parmi les 10 pays les plus touchés par l'insécurité alimentaire. Des niveaux inquiétants de malnutrition ont été relevés en février dans le cadre d'une enquête nationale sur la nutrition réalisée avec l'aide de l'UNICEF, qui a fait apparaître un taux de malnutrition aiguë de 6 % et un taux de malnutrition aiguë sévère de 2,1 %. Même avant la crise de la COVID-19, le nombre de personnes requérant une aide sanitaire avait augmenté en raison des problèmes de fonctionnement des services de santé et du manque d'accès à ces services.

41. Publiée le 2 mars, la mise à jour de 2020 du Plan de réponse humanitaire pour 2019-2020 fait état de besoins d'un montant de 253 millions de dollars des États-Unis et définit un objectif de collecte de 2,1 millions de dollars à destination des 4,6 millions d'Haïtiens et Haïtiennes les plus vulnérables, dont 1,3 millions présentent des besoins de santé. Au 8 juin, 29,9 millions de dollars avaient été reçus. Il est tenu compte de certains des besoins de ressources supplémentaires liés à la riposte sanitaire contre la pandémie, estimés à 105 millions de dollars, dans le plan de réponse humanitaire mondial révisé publié le 7 mai. Il sera fait état de l'évolution des autres besoins humanitaires essentiels du pays dans le Plan révisé qui sera publié plus tard dans l'année.

42. Les distributions de nourriture et d'espèces organisées par l'Organisation des Nations Unies ayant été suspendues temporairement dans plusieurs départements entre le 19 mars et le 2 avril, les autorités haïtiennes et les organismes des Nations Unies ont adapté leurs procédures de distribution de vivres en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie pour les personnes les plus vulnérables. À la demande des autorités, l'équivalent d'un mois de rations alimentaires a été distribué à plus de 30 000 personnes dans deux communes de l'Artibonite (Ennery et Saint Michel de l'Attalaye), au cas où celles-ci seraient mises en quarantaine, du fait de leur lien étroit avec certains des premiers cas confirmés de COVID-19 dans le pays. Les écoles ayant fermé le 19 mars, le Programme alimentaire mondial, qui disposait de 946 tonnes de nourriture destinée à ses programmes d'alimentation scolaire, les a distribuées aux familles des élèves sous forme de rations à emporter. Le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural a également fourni une aide à plus de 30 000 ménages vulnérables de cinq départements, afin de renforcer les moyens d'existence des agriculteurs durant la saison de printemps et d'éviter qu'à la pandémie succède une flambée de l'insécurité alimentaire.

43. La pandémie a montré combien il importait qu'Haïti trouve des solutions structurelles et plus durables aux difficultés et fragilités qu'il connaît de longue date et en particulier à son exposition aux risques naturels. Il faut continuer à promouvoir le développement durable et à renforcer la résilience du pays en amont d'éventuelles crises futures. À titre d'exemple à suivre, on peut citer la politique nationale de protection et de protection sociale dont le Conseil des Ministres est saisi pour adoption, qui constituerait un véritable pas en avant vers la diminution de la pauvreté, la réduction des inégalités et l'autonomisation des Haïtiennes et des Haïtiens et rendrait le pays moins tributaire de l'aide humanitaire.

44. De même, des investissements structurels à long terme dans des domaines tels que la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements

climatiques permettraient d'accroître la résilience d'Haïti face aux chocs et de réduire sa dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et des interventions à court terme en cas de crise. L'appui fourni à la Direction de la protection civile, qui consiste à renforcer les capacités de coordination des centres d'opérations d'urgence aux niveaux national et départemental, a été réorienté vers la lutte contre la pandémie et la préparation face à la prochaine saison des ouragans. L'Organisation soutient également les mesures prises pour créer de nouvelles zones protégées, restaurer les écosystèmes et favoriser le contrôle de l'érosion, la gestion des ressources naturelles et la planification de la gestion des déchets dans le cadre des activités de réduction des risques de catastrophe.

VIII. Dispositif opérationnel et intégration

45. Depuis la confirmation des deux premiers cas de COVID-19 en Haïti, le 19 mars, le système des Nations Unies a soutenu l'action menée au niveau national pour faire face à la pandémie et atténuer ses conséquences socioéconomiques tout en continuant à exécuter les activités prescrites par le Conseil de sécurité. Des dispositifs de télétravail ont été mis en place afin de réduire le profil de risque de la Mission. L'équipe de pays des Nations Unies a pris des mesures analogues pour assurer l'exécution des activités essentielles, notamment celles présentant des enjeux vitaux, tout en limitant l'exposition au risque du personnel et en prévenant la propagation de la COVID-19. La Mission a réussi à trouver des sites d'évacuation sanitaire pouvant accueillir les membres de son personnel qui viendraient à contracter la COVID-19. Seul reste à mettre en place un service régional d'ambulance aérienne réservé aux cas de COVID-19 pour finaliser pleinement le dispositif d'évacuation sanitaire.

46. Le cadre stratégique intégré de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, adopté le 19 février par les hauts responsables du système des Nations Unies, définit pour l'action des organismes du système en Haïti une perspective unifiée articulée autour de six objectifs. Cette initiative, qui encadre l'action collective des entités de l'Organisation pour 2020 et 2021, doit permettre de concentrer les ressources consultatives et programmatiques sur les difficultés transversales et structurelles qui entravent la stabilité à long terme du pays et la réalisation des objectifs de développement durable. Il faudra probablement procéder à des ajustements pour tenir compte de l'impact de la pandémie, mais cet épisode vient confirmer qu'il est urgent d'agir conjointement dans les domaines recensés dans le cadre de l'Initiative Unité d'action des Nations Unies et d'arrimer les interventions d'appui immédiates aux objectifs à plus long terme définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en s'attaquant aux carences et vulnérabilités structurelles du pays, pour l'aider à se reconstruire sur de meilleures bases.

47. Ayant mené à bien sa phase de démarrage, le BINUH finalise actuellement la procédure de passation de marché pour les locaux de son siège, où il s'installera une fois la pandémie circonscrite. La mission s'emploie toujours activement à faire des gains d'efficience en réexaminant ses contrats de service dans l'optique d'une réduction des coûts. Le 14 février, le BINUH a officiellement transféré le parc à réservoirs de carburant de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti au Gouvernement, ce qui a permis d'accroître sensiblement les capacités de stockage du pays. De plus, et même si demeurent quelques problèmes de logistique et d'approvisionnement, le siège et les directions centrales de la Police nationale d'Haïti ont été réinstallés dans des locaux de la base logistique libérés par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, tandis que le BINUH poursuit les activités de dépollution de l'environnement. Par ailleurs, les travaux de rénovation des locaux partagés de la Police du BINUH et de ses services pénitentiaires sont presque achevés et tous les

sites seront rendus pleinement opérationnels dès que les conditions seront réunies pour aider efficacement la direction de la Police nationale d'Haïti dans ses activités quotidiennes et sa planification stratégique.

IX. Exploitation et atteintes sexuelles

48. La mise en œuvre de la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles reste une des priorités d'action de l'Organisation en Haïti, où aucun cas n'a été confirmé depuis la fermeture de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Avec l'appui du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes au Siège des Nations unies, la défenseuse des droits des victimes du BINUH met en œuvre une stratégie multipays à l'échelle du système visant à aider les victimes à faire reconnaître la paternité de leurs enfants et à demander une pension alimentaire dans les juridictions compétentes. Dans le cadre de la stratégie de sensibilisation du BINUH, des messages d'informations sur la politique du Secrétaire général mettant l'accent sur les droits des victimes ont été diffusés à la radio auprès du grand public. Le BINUH a également créé un mécanisme de remontée des plaintes et continué à transmettre les dossiers avec l'appui de l'Office de la protection du citoyen et de la citoyenne. Les enfants nés à la suite d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel de maintien de la paix précédemment déployés en Haïti continuent de recevoir un appui éducatif, financier et alimentaire. Les autorités de plusieurs pays se sont coordonnées avec celles d'Haïti en vue d'entendre des victimes d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles dans le cadre de procédures visant à ce que les faits ne restent pas impunis. Des modules de formation en ligne à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ont été proposés aux entités des Nations Unies et aux partenaires opérationnels dans le cadre de la riposte à la pandémie.

X. Observations

49. Alors que la fragilité chronique d'Haïti a été aggravée par 18 mois de crise politique, économique, sociale et institutionnelle, il importe de riposter fermement à la pandémie de COVID-19 pour éviter toute érosion de la stabilité nationale et atténuer les risques qui compromettent les objectifs en matière de sécurité et de développement du pays. Une nouvelle détérioration de la situation humanitaire et socioéconomique pourrait causer de profondes souffrances à la population et entraîner un exode massif qui aurait de lourdes incidences sur la région.

50. Il faut d'urgence s'attaquer aux dimensions sanitaire et socioéconomique de la pandémie en Haïti. Le Gouvernement a rapidement pris de nombreuses mesures fortes pour contenir la propagation du virus, mais il faut en faire plus pour éclaircir et renforcer les dispositifs de coordination de la riposte, encourager tous les secteurs de la société à rester mobilisés à l'appui d'une réponse cohérente, efficace et multidimensionnelle qui tienne compte des questions de genre, et veiller à ce que les fonds consacrés aux mesures sanitaires et socioéconomiques soient utilisés de manière transparente. Les autorités nationales doivent rapidement prendre des décisions capitales et notamment indiquer à quelles structures de santé reviendra principalement la prise en charge des patients, renforcer les mesures à la frontière avec la République dominicaine et contenir la propagation du virus dans les prisons et les centres de détention. Il convient également de communiquer davantage, non seulement pour que le public comprenne les mesures de prévention et y adhère, mais aussi pour lutter contre la montée inquiétante de la stigmatisation et des discriminations.

51. Toutefois, Haïti ne peut pas faire face seul à cette pandémie. Il a besoin d'un appui constant de la part de ses partenaires humanitaires et partenaires de développement. Le système des Nations Unies en Haïti a adapté ses activités et sa stratégie de mobilisation de ressources afin de réorienter son appui immédiat vers la lutte contre la pandémie au niveau national et de contribuer à l'action menée dans les domaines prioritaires que sont la protection sociale et une relance économique rapide. Un certain nombre de partenaires ayant déjà annoncé qu'ils verseraient ou redirigeraient des ressources pour financer la réponse à la crise, j'invite la communauté internationale, et en premier lieu les partenaires régionaux, à augmenter le soutien financier, technique et politique qu'ils apportent à Haïti en cette période difficile.

52. Les interventions immédiates et ciblées requises pour contenir la pandémie et y faire face ne doivent surtout pas faire perdre de vue les objectifs à plus long terme du pays et les difficultés structurelles chroniques qu'il connaît. Cette crise doit être l'occasion de reconstruire ensemble, sur de meilleures bases. Le Programme 2030 définit une vision à long terme et un cadre multidimensionnel propres à guider les interventions immédiates et les investissements à plus long terme pour une relance plus verte et plus inclusive. Je demande à l'équipe de pays des Nations Unies et à tous les partenaires de faire tout leur possible pour renforcer l'appui fourni à Haïti, de veiller à ce que l'action sanitaire et socioéconomique soit au cœur de la riposte aux lourdes conséquences de la COVID-19 et de favoriser la réalisation des objectifs à long terme du pays. Il faut se détourner du court-termisme qui a trop souvent caractérisé les interventions de crise en Haïti.

53. La Police nationale d'Haïti a de nouveau franchi un cap important en faisant preuve d'une retenue et d'un professionnalisme croissants dans l'exercice du maintien de l'ordre, y compris dans le cadre d'une série d'opérations efficaces de lutte contre les bandes organisées, en assurant de surcroît la mise en œuvre des restrictions imposées par le Gouvernement pour contenir la propagation de la COVID-19. Elle a également réglé les questions relatives aux conditions de travail de son personnel et renforcé son cadre réglementaire tout en améliorant son suivi des plaintes en matière de droits de la personne et en veillant au respect des normes relatives à ces droits. Ces résultats constituent de vrais progrès, mais le problème à plus long terme du financement des services de police reste encore à régler. Le manque de financement compromet la vie des agent(e)s et risque de compromettre les progrès accomplis du point de vue de la professionnalisation et de l'efficacité des forces.

54. Le regain d'activité des bandes organisées pendant la pandémie fragilise encore les plus vulnérables et exacerbe une situation déjà instable. C'est là un sujet de vive préoccupation et une nouvelle preuve du fait qu'il faut déployer des efforts globaux, intégrés et soutenus pour lutter contre le fléau des bandes et améliorer l'accès aux services de base dans les zones touchées par les violences. Je me félicite que la stratégie nationale multidimensionnelle relative au désarmement, au démantèlement et à la réinsertion et à la réduction de la violence de proximité ait été finalisée sous l'égide de la Commission haïtienne de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. J'encourage toutes les parties prenantes à y apporter leur appui sans réserve au niveau politique et les institutions concernées à coopérer pleinement à sa mise en œuvre.

55. Il est décevant de constater que le nombre de détenus haïtiens remis en liberté dans le cadre des mesures de lutte contre la COVID-19 reste dérisoire, alors même que des cas ont été confirmés parmi la population carcérale. Bien que des mesures importantes aient permis d'avancer dans la bonne direction, la situation dans le système pénitentiaire haïtien reste alarmante, en raison de la surpopulation et du manque de nourriture, de médicaments et de services pour les détenus. On voit là s'illustrer les profondes lacunes qui accablent toujours le système judiciaire d'Haïti.

Alors que 74 % des personnes incarcérées sont en attente de jugement et que le code pénal est devenu obsolète, la longueur et la complexité des procédures judiciaires continuent d'entraver l'accès à la justice tout en bafouant le droit à une procédure régulière, en particulier du point de vue des conditions légales de la détention provisoire. Les organismes des Nations Unies qui œuvrent en Haïti continueront d'aider le Gouvernement à faire preuve de la volonté politique et du dynamisme nécessaires pour assurer la fourniture pérenne et suffisante de services et fournitures essentielles aux établissements pénitentiaires et faire avancer rapidement les réformes de la justice afin de remédier aux problèmes que les tendances d'incarcération dans le pays posent de longue date.

56. La fragilité de l'état de droit empêche encore les autorités haïtiennes de s'acquitter de leur obligation de protéger le droit à la sécurité, à la vie et à l'intégrité physique des citoyennes et des citoyens. Elle met également en péril les efforts de lutte contre l'impunité, ce qui interdit aux victimes d'obtenir justice et réparations et fait le lit de nouvelles violences. Les événements survenus récemment dans le quartier Village de Dieu de Port-au-Prince sont les derniers d'une série d'affaires similaires, parmi lesquelles les tueries de La Saline, Grand Ravine et Bel Air, dont les auteurs échappent encore à la justice. Il demeure essentiel d'exécuter les mandats d'arrêt en souffrance, de faire avancer rapidement les procédures judiciaires et d'appliquer promptement le plan d'action national en faveur des droits de la personne pour garantir la protection effective de ces droits et rétablir la confiance des citoyens et des citoyennes envers les institutions publiques.

57. L'échec des tentatives de dialogue visant à parvenir à un accord politique en février a été une nouvelle occasion manquée d'avancer vers les réformes constitutionnelles, institutionnelles et structurelles au long cours requises pour assurer la stabilité du pays et l'efficacité de l'action publique, y compris pour ce qui est d'offrir à la population haïtienne les possibilités économiques, les services de base et la protection qu'elle mérite. Cependant, la riposte à la pandémie ouvre une nouvelle fenêtre d'opportunité dont il convient de profiter. Les responsables politiques, le secteur privé et la société civile ont fait preuve de solidarité et directement contribué à la riposte en offrant un appui financier, en organisant des distributions d'aide et en lançant des activités de sensibilisation du public. Cette expression de cohésion nationale tant attendue est un signe encourageant et répond enfin aux attentes de la population haïtienne envers les responsables du pays, après des mois d'amères divisions politiques. Je demande avec une insistance renouvelée à tous les acteurs politiques de saisir les possibilités de coopération offertes par la crise afin de renforcer la confiance et d'œuvrer de concert pour s'attaquer, à plus long terme, aux causes profondes de l'instabilité politique et institutionnelle d'Haïti.

58. En conclusion, je voudrais exprimer ma sincère gratitude à ma Représentante spéciale, Helen Meagher La Lime, et à mon Envoyée spéciale pour Haïti, Josette Sheeran, pour leur dynamisme et leur détermination. Je remercie également mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, Bruno Lemarquis, les membres de l'équipe de pays et le personnel des Nations Unies pour leur travail inlassable, leur dévouement et les remarquables capacités d'adaptation dont ils ont fait preuve face aux conditions difficiles et aux restrictions opérationnelles imposées par la pandémie. Le système des Nations Unies se tient prêt à soutenir les parties prenantes et les institutions haïtiennes en favorisant la collaboration à l'échelle de la société face à la pandémie de COVID-19 et en préparant le terrain pour la mise en œuvre d'un programme de réforme faisant consensus et la tenue d'un processus électoral répondant aux normes constitutionnelles. Je réaffirme que l'Organisation est déterminée à accompagner Haïti en cette période troublée et à contribuer à sa stabilisation et à sa prospérité à long terme.